

2023 DSOL 102 : Subvention d'investissement (150 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ASEI – Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, pour la rénovation de l'EME Luxembourg situé 20 rue Madame (6^e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

L'association ASEI qui a pour objet l'accompagnement, l'éducation, l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées gère 107 établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

A Paris, l'ASEI accueille des personnes en situation de handicap au sein des structures suivantes :

- le Centre d'Accueil de Jour ASEI Résolux,
- le Foyer Saint Germain-Saint Jacques, le Foyer les Pléiades,
- l'EME du Luxembourg,
- le SESSAD du Louvre,
- le Service de Soins Infirmiers à Domicile VAD.

Le Pôle Enfance de l'ASEI, situé 20 rue Madame dans le 6^e arrondissement, accueille des enfants parisiens en situation de handicap de 4 à 18 ans : 60 enfants au sein de l'EME et 20 enfants au SESSAD.

31,46 ETP de professionnels (psychologues, psychomotricien, infirmière, psychiatre, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, agent de service, cheffes de services agents administratifs) exercent leur activité aux bénéfices de ces enfants.

Les locaux qui sont vétustes, nécessitent des rénovations afin d'améliorer le cadre de vie de ces enfants (murs, sols, plafonds dégradés), et exigent également une réhabilitation pour répondre aux normes d'un établissement recevant du public de 5e catégorie.

La nature des travaux n'impacte pas la répartition des espaces, ni les effectifs projetés.

Des travaux ont été mis en œuvre dès 2022 pour assurer la sécurité : changement des cloisons en verre par des cloisons en aluminium, pose de panneaux de médium dans les escaliers afin d'anticiper les risques d'incident entre les rampes, mise en conformité du système de désenfumage, mise en place de portes coupe-feu.

Pour améliorer les conditions de travail, il a été mis en place une baie informatique.

D'autres travaux restent à réaliser notamment le changement des revêtements du sol et des dalles du faux plafond.

Pour améliorer la sécurité et les conditions de travail, il convient également de réaliser une mise aux normes de la cuisine, une mise en conformité électrique, une mise en place d'interphone de la porte de secours (possibilité de fugue actuellement de jeunes) et la création d'un espace d'accueil.

Une convention pluriannuelle précise les modalités de fixation de la participation financière de la Ville de Paris.

Je vous propose en conséquence de m'autoriser à signer une convention pluriannuelle d'investissement pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros à l'ASEI pour l'EME Luxembourg.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris